RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

CCSI

TABLE DES MATIÈRES

3 LE CCSI EN BREF

4 ÉDITORIAL

5 PERMANENCE ACCUEIL ET PRIMO-INFORMATION

6 CONSULTATION PETITE ENFANCE, SANTÉ ET GENRE

8 CONSULTATION ÉCOLE ET SUIVI SOCIAL

10 CONSULTATION PERMIS DE SÉJOUR

12 CONSULTATION ASSURANCES SOCIALES

14 STATISTIQUES

16 ENGAGEMENT MILITANT ET SOUTIEN AU CCSI

17 INFORMATION ET COMMUNICATION

18 TRAVAIL COLLECTIF ET ACTIVITÉS EN RÉSEAU

19 EXPERTISE ET FORMATION

20 ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

21 SOUTIENS FINANCIERS

22 COMPTES

LE CCSI EN BREF

QUI SOMMES-NOUS ?

Le CCSI est une association sans but lucratif. Il défend une société qui traite sur pied d'égalité toutes les personnes qui la composent et la font vivre, quelle que soit leur nationalité d'origine.

QUE FAISONS-NOUS ?

Le CCSI travaille en faveur des droits des personnes migrantes. Il en défend l'application concrète et se bat pour leur extension dans tous les domaines. Il lutte pour que les droits existants s'appliquent à toutes et tous sans distinction d'origine ou de statut.

S'appuyant sur son expertise de terrain, le CCSI s'attache à promouvoir une meilleure connaissance des réalités migratoires, afin de favoriser le développement d'une société plurielle et démocratique.

Le CCSI développe son activité autour de trois axes :

- organisation de différentes consultations d'aide individuelle pour toute personne migrante vivant dans le canton de Genève ;
- participation à des groupes de réflexion, diffusion d'informations, expertise et enseignement sur les questions liées à l'immigration ;
- promotion de changements en faveur d'une plus grande ouverture au niveau de la politique migratoire à Genève et en Suisse.

QUELLES VALEURS DÉFENDONS-NOUS ?

Que ce soit dans les luttes que nous menons, vis-à-vis des usagers et usagères qui fréquentent le CCSI, ou dans notre politique de ressources humaines, nous nous engageons à promouvoir et à respecter les principes fondamentaux suivants :

- Le combat pour la justice, l'égalité de traitement et la non-discrimination est au centre de notre action : nous nous engageons dans la défense des droits, pour le respect de l'État de droit et contre l'arbitraire sous toutes ses formes.
- Nous luttons contre les stéréotypes ainsi que contre l'essentialisation, soit le fait de réduire les personnes à une seule des multiples dimensions qui les constituent et de les y enfermer.
- Dans le cadre de notre pratique quotidienne auprès des personnes migrantes, nous faisons preuve d'empathie à l'égard des usagers et des usagères et leur garantissons une écoute respectueuse et dénuée de jugement.
- Nous menons notre action en toute indépendance : nous ne sommes liés à aucun parti politique et demeurons autonomes de toute influence extérieure dans nos prises de position.
- Nous sommes attachés au principe de solidarité et promouvons une société dans laquelle l'entraide et l'attention aux plus vulnérables sont valorisées.

La politique migratoire de la Suisse est pensée en fonction du travail. Elle vise surtout à fournir à l'économie la main-d'œuvre dont elle a besoin. Ainsi, pour les migrant-e-s qui viennent chercher ici les moyens de vivre en toute dignité, de nombreux droits sont liés au fait d'être salarié-e. Même pour les ressortissant-e-s de l'UE et de l'AELE, il faut avant tout trouver un emploi déclaré – ce qui n'est pas une mince affaire – pour pouvoir prétendre à un permis.

Pour les personnes extra-européennes, la situation se corse davantage : les permis sont strictement contingentés et réservés à celles et ceux qui occupent des postes hautement qualifiés. Autre porte d'entrée possible, le regroupement familial est lui aussi soumis à conditions : les demandeurs-euses ne doivent pas dépendre de l'aide sociale, voire avoir un revenu suffisant pour subvenir aux besoins de tous les membres de la famille, mais aussi disposer d'un logement adéquat. Les exigences relatives au logement sont élevées et dépassent de loin les conditions que bon nombre de Suisse-sse-s mal logé-e-s pourraient remplir. Ceux et celles qui ne peuvent obtenir aucun de ces sésames rejoignent le flot des « sans-papiers », qui en passant les frontières perdent leur statut légal, mais aussi la possibilité de faire reconnaître leurs qualifications et leurs droits.

Bien sûr, ces restrictions ne s'appliquent pas à celles et ceux qui ont de la fortune. Ces étrangers-ères, la Suisse les accueille à bras ouverts en leur octroyant, parfois contre une somme rondelette versée à des intermédiaires, un permis sous prétexte qu'ils représentent un « intérêt public majeur » (du point de vue fiscal, on s'entend) pour les cantons.

Pour les autres, même le fait d'avoir trouvé un travail n'est pas synonyme de tranquillité. Dans certains secteurs, nombreux sont les employeurs qui profitent et abusent de la vulnérabilité des personnes migrantes, employées avec des salaires misérables, non déclarées aux assurances, sans contrat écrit ou avec des contrats précaires ou sur appel. Ces conditions ne permettent pas d'avoir un revenu décent et un logement adéquat, ce qui empêche de demander un regroupement familial. En cas de protestation, on risque le licenciement. Or la perte d'emploi peut être catastrophique pour un-e travailleur-euse migrant-e : regroupement familial rendu difficile, démarches complexes pour faire valoir ses droits aux prestations du chômage ou de l'assurance-invalidité, etc. Le recours à l'aide sociale, qui devrait être un filet de sécurité pour toutes et tous, est lui aussi risqué : il met en péril le regroupement familial et constitue un motif de révocation du permis (même le permis C!). Une personne étrangère qui fait appel à l'aide sociale est immédiatement suspectée d'abus, et ce même si elle a travaillé de nombreuses années en Suisse.

Le CCSI continuera de se battre aux côtés des personnes migrantes pour qu'elles puissent défendre leurs droits, quels que soient leur revenu, leur statut légal ou leur provenance. Certaines de nos batailles ont porté leurs fruits, notamment avec le lancement récent de la très prometteuse Opération Papyrus. Mais rien n'est jamais acquis et une telle opération demandera un suivi individuel et collectif accru. Aujourd'hui, l'expertise et l'action du CCSI sont plus nécessaires que jamais.

Sophie De Weck Haddad
Viviane Gonik

Le CCSI est un acteur incontournable en matière d'accueil des personnes migrantes à Genève. À l'écoute des problèmes rencontrés par ses usagers-ères, sa permanence Accueil et primo-information constitue une véritable plate-forme d'informations. De plus, les liens étroits qu'entretient le CCSI avec le réseau associatif genevois lui permettent de réorienter les usagers-ères de manière ciblée en fonction des problématiques soulevées. Son principal rôle consiste à mettre à disposition ses nombreuses compétences pour conseiller et soutenir les personnes seules ou en famille en fonction de leur situation particulière, et les aider à faire reconnaître leurs droits.

Depuis plusieurs années, la permanence Accueil est confrontée à des situations extrêmement précaires. Les constats sont alarmants et la situation des familles suivies continue à se fragiliser (dégradation des conditions de travail, difficulté d'accès au logement et impossibilité de fournir une adresse, manque de places de garde pour les enfants en âge préscolaire, etc.). Par conséquent, faute d'avoir pu trouver un emploi et/ou un logement, bon nombre d'entre elles doivent retourner dans leur pays d'origine dans les mois suivant leur arrivée. Cela représente une épreuve supplémentaire pour ces familles souvent accompagnées par des enfants en bas âge. La permanence d'accueil doit en outre faire face à un afflux de demandes pour les questions relatives aux permis de séjour auquel elle ne peut pas toujours faire face : la consultation Permis de séjour étant elle-même surchargée, les usagers-ères doivent souvent être dirigé-e-s vers d'autres associations.

L'ouverture de plages horaires consacrées au seul accueil téléphonique a eu un impact positif et a permis à nos usagers-ères de nous joindre un peu plus facilement. Cependant, la situation reste tendue pendant les périodes de la rentrée scolaire et du renouvellement du subside de l'assurance-maladie. Malgré l'aide d'une stagiaire à 40 % et de deux bénévoles à 20 % et 10 %, nous n'arrivons toujours pas à répondre au nombre important de téléphones de nos usagers-ères et notre réception reste aussi débordée.

Par ailleurs, Sandra Garlejo est venue consolider l'action du CCSI dans le domaine de l'accueil et de la primo-information grâce au Bureau de l'intégration des étrangers, qui a financé la création de ce poste. Son activité est répartie entre le travail à la réception, le renforcement des dispositifs de primo-information offerts aux personnes migrantes et le travail de réseau. Enfin, Teresa Lourenço a réduit son taux de présence à l'accueil pour se consacrer davantage à la consultation École et suivi social.

Sandra Garlejo
Teresa Lourenço
Catherine Rossi

La consultation Petite enfance, santé et genre travaille avec des familles sans autorisation de séjour ayant des enfants en âge préscolaire. La plupart de ces familles sont des femmes élevant seules leur(s) enfant(s). Les principaux sujets traités en consultation sont l'affiliation et le suivi de l'assurance-maladie (numéro AVS à 13 chiffres, demande de subside), les démarches administratives, l'appui pour trouver une solution de garde, l'information et l'orientation en matière d'autorisation de séjour, de santé et de droit du travail, ou encore l'appui pour les démarches de reconnaissance et d'action en paternité. Une attention particulière est portée aux conditions de travail dans le secteur de l'économie domestique et aux formes de vulnérabilité vécues par les femmes sans statut légal.

En 2016, il y a eu 565 consultations, 360 dossiers suivis et 117 nouveaux dossiers ouverts (respectivement 585, 337 et 118 en 2015). Comme les années précédentes, un nombre important de dossiers concerne des situations où certains membres de la famille sont au bénéfice d'une autorisation de séjour et d'autres non (cf. les encarts sur le non-respect des droits et le report de charges).

CONSTATS ET OBSERVATIONS

Les usagers-ères font face à des difficultés économiques accrues (cf. encart sur la précarité et l'extrême pauvreté). Certain-e-s d'entre eux/elles se retrouvent dépendant-e-s de proches sur une longue durée – que ce soit dans une première étape migratoire ou à la suite d'une naissance et/ou d'une perte de travail. À cela s'ajoute un accès de plus en plus difficile et coûteux au logement. En effet, les risques liés à la pratique de la sous-location semblent se monnayer davantage dans le contexte de pénurie actuelle. Ainsi l'obtention d'une adresse – indispensable pour ouvrir des droits et entamer des démarches – devient chaque année plus problématique.

TRANSMISSION D'UNE CULTURE ASSOCIATIVE

En 2016, plusieurs interventions ont été faites auprès de publics différents – notamment les communautés migrantes latino-américaine et mongole – sur les droits des travailleuses domestiques et les obligations des personnes employeuses, ainsi que sur l'accès à l'assurance-maladie et aux assurances sociales. La responsable de la permanence est régulièrement sollicitée pour des cours et des séminaires (Haute École de Travail Social et Universités de Lausanne et Genève). Les thématiques de ces interventions sont : la fragilité des droits en contexte migratoire et les devoirs des personnes travaillant dans le champ social ; l'accès entravé à la formation pour les jeunes et les adultes sans statut légal ; l'impossible accès à la justice et les conséquences en termes d'impunité ; le travail politique et social auprès de personnes sans statut légal et ses enjeux en termes d'investissement personnel. Ces interventions suscitent de nombreuses questions et débats sur l'accès aux droits des personnes vulnérables et sur le dispositif législatif actuel. Les démarches collectives en cours (voir ci-contre) permettent de transmettre une culture associative et d'irriguer de manière très concrète les constats et les réflexions sur la complexité des réalités migratoires.

Laetitia Carreras

DÉFENDRE DES DROITS : LA NÉCESSITÉ DE DÉMARCHES COLLECTIVES

Suite à la campagne « Aucune employée de maison n'est illégale », la responsable de la consultation a participé à la mise sur pied d'une journée nationale de réflexion le 6 février 2016 intitulée « Pour une régularisation maintenant ! » Celle-ci a rassemblé plus de 140 personnes provenant des trois principales régions linguistiques de la Suisse, dont un nombre important de personnes sans autorisation de séjour. Les exposés sur les dynamiques des régularisations effectuées dans d'autres pays européens, les études réalisées en Suisse et le bilan politique de ces quinze dernières années de lutte au niveau national ont été suivis d'ateliers en différentes langues. Un débat sur la situation actuelle et les brèches possibles a clos cette journée riche en échanges. Le travail préalable avec les médias a suscité un bon écho dans la presse, également internationale (cf. le site www.sans-papiers.ch, où se trouvent également les comptes rendus des différents moments de la journée).

Toujours en lien avec la campagne « Aucune employée de maison n'est illégale » et suite à la ratification de la Convention n° 189 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), un Appel signé par une soixantaine d'organisations et environ six cents personnes à titre individuel a été remis à la Chancellerie fédérale, le 15 juin 2016. L'Appel demande un suivi de la mise en œuvre de la Convention n° 189 (OIT) et rappelle les difficultés persistantes auxquelles sont confrontées les employées de maison sans statut légal en Suisse : accès entravé aux tribunaux du travail et aux assurances sociales (notamment en Suisse alémanique), risque accru de non-respect des conditions-cadre de travail et de surexploitation. Lors de l'examen de la Suisse, les associations membres de la plate-forme nationale des sans-papiers ont pu relayer par écrit, grâce à l'Union interprofessionnelle des travailleurs (IGA) et au Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (SIT), nos observations et nos préoccupations.

La démarche collective du groupe de travail « Pour une meilleure protection des personnes sans statut légal victimes de violences sexuelles, familiales ou conjugales », constitué de 11 associations, s'est poursuivie en 2016. Pour mémoire, l'objectif est d'instaurer la protection des victimes sans statut légal par le biais d'un bouclier juridique. En effet, la transmission actuelle de leurs coordonnées à l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) en cas de dépôt de plainte a des conséquences délétères. Ce mécanisme fait des personnes sans statut légal des « proies de choix » et les rend vulnérables notamment dans les domaines de la recherche de logement, de travail, ou des relations affectives et d'autorité. Le 26 avril 2016 une motion reprenant nos constats et nos revendications, signée par des député-e-s d'une grande partie de l'échiquier politique, a été déposée auprès du Grand Conseil genevois. Les enjeux soulevés par cette motion ont été relayés par la presse. Soumise au vote lors de la plénière du Grand Conseil en novembre 2016, la motion a été adoptée et adressée au Conseil d'État par une très large majorité. Dans l'attente de la réponse du Conseil d'État, la question d'un réel accès à la justice des personnes les plus vulnérables de notre société est ainsi à l'ordre du jour.

DROITS DE L'ENFANT

Toute personne devrait avoir la liberté de choisir son destin et de s'établir ailleurs que dans son pays d'origine, dans l'espoir d'une vie meilleure. La consultation École et suivi social accompagne les familles sans permis de séjour qui arrivent et vivent à Genève, et dont les enfants fréquentent l'école primaire. Son mandat est de faire en sorte que l'enfant ne subisse pas de discriminations en raison de son statut juridique ou de celui de ses parents.

Tout enfant qui vit à Genève est protégé par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quel que soit son statut juridique. Dans la réalité cependant, le respect des droits de l'enfant ne va pas de soi, et doit être défendu au quotidien.

En assumant notamment le suivi de l'assurance-maladie de l'enfant – affiliation et demande annuelle de subside – la consultation École et suivi social permet l'intégration immédiate de l'enfant dans une classe. Le CCSI est le seul partenaire genevois à effectuer ces démarches pour les enfants sans statut légal de l'école primaire et est officiellement mandaté pour ce faire.

DE NOMBREUX PARTENAIRES

La consultation entretient de nombreux contacts avec des directeurs et directrices de l'école primaire, pour garantir le droit à l'éducation des enfants sans statut légal et leur bonne intégration scolaire. Depuis la rentrée scolaire 2016, ce sont les conseillers-ères sociaux-ales dans les écoles qui ont la responsabilité de l'affiliation à l'assurance-maladie et des demandes de subside pour les élèves sans statut légal au Cycle d'orientation. Cette réalité nous a amenées à développer des contacts avec ces derniers-ères, afin d'assurer une bonne coordination du suivi des familles ayant des enfants dans les deux ordres d'enseignement. Alors que nous n'avions précédemment qu'une seule interlocutrice pour cette tâche, ce changement induit plus de travail pour la consultation, mais aussi un potentiel d'échanges fructueux pour le bien des familles.

Grâce à l'étroite collaboration que la consultation mène avec le Service social de la Ville de Genève, 290 enfants ont pu profiter de la gratuité des repas scolaires. Pour les familles bénéficiaires, c'est un appui financier conséquent et un soulagement de savoir leurs enfants en sécurité et disposant d'un repas équilibré. Une trentaine de prises en charge ont également été acceptées dans d'autres communes. Enfin, grâce au GIAP, une majorité des enfants suivis par la consultation a obtenu la gratuité pour les activités du parascolaire.

En collaboration avec le Service de l'assurance-maladie, les enfants de plus de 700 familles ont bénéficié du subside d'assurance-maladie. Un bémol pourtant : avec les primes d'assurance qui ne cessent d'augmenter alors que le subside reste stable, le solde à la charge des parents peut être source de privations, voire parfois empêcher le règlement de ces factures, générant stress et mises aux poursuites. Enfin, nous tenons à souligner l'importance de notre partenariat avec les Colis du cœur et le vestiaire social : face à la grande précarité que connaissent certaines familles, leur action constitue une véritable bouffée d'oxygène pour les personnes que nous accompagnons.

DES CHIFFRES QUI PARLENT

En 2016, la consultation a suivi 962 familles, dont 233 sont arrivées en cours d'année. Ces chiffres sont en légère hausse. Des familles continuent à rechercher une vie meilleure à Genève, mais en raison du manque de travail ou de logement, un nombre certain d'entre elles sont obligées de repartir, quitte à revenir plus tard. D'autres choisissent de renvoyer leurs enfants au pays en attendant que leur situation se stabilise. Ces parcours migratoires – courts et circulaires – sont synonymes de désillusion, de déchirement familial et d'interruption de scolarité et du processus d'intégration pour les enfants.

Concernant la provenance des familles suivies, 22,5 % sont de nationalité brésilienne. Si au total 52 nationalités sont représentées, trois pays (Brésil, Bolivie et Espagne) représentent plus de 50 % des familles suivies. Cependant, à l'intérieur d'une même famille, tant la nationalité que le statut juridique peuvent varier : 22 % des enfants n'ont pas la même nationalité que leur(s) parent(s) et parmi eux, 15 % sont citoyen-ne-s de l'UE. Cette différence est généralement due au fait que les enfants sont nés dans un pays européen dans lequel la famille a fait une étape dans son parcours migratoire. Quant au permis, plus de 10 % des enfants n'ont pas de permis alors que leur(s) parent(s) en possède(nt) un. Dans une même fratrie, un enfant peut avoir un permis et l'autre pas. Ces différences laissent entrevoir la complexité des situations familiales et de leurs parcours migratoires. Elles témoignent aussi des difficultés d'un regroupement familial en Suisse qui se heurte aux obstacles d'un logement adéquat et/ou de ressources financières suffisantes. Relevons aussi que la consultation suit plus de 300 familles, originaires de pays tiers, qui sont établies et travaillent à Genève depuis de nombreuses années et n'ont toujours pas pu de déposer une demande de permis.

APPUI À LA PERMANENCE

Comme chaque année, la consultation assume le suivi d'une stagiaire collaborant notamment au renouvellement des demandes de subside d'assurance-maladie. En 2016 Teresa Lourenço, qui travaillait déjà à la permanence Accueil du CCSI, a intégré notre consultation avec un temps de travail de 20 %. Nous lui souhaitons la bienvenue et sommes heureuses de pouvoir compter sur elle dans la consultation en surcharge de travail chronique.

Christine Pittet
Amanda Schroeder

MIEUX COMMUNIQUER

Écouter les personnes et les comprendre est un aspect fondamental de notre travail. Avec la communauté mongole, représentant une cinquantaine de familles, ce n'est pas toujours chose aisée. Auparavant, l'entretien se faisait par signes ou avec une personne de la communauté parlant deux ou trois mots de français. Cette année, nous avons eu la chance de développer une collaboration suivie avec une interprète des Permanences volantes de l'EPER qui accompagne ces familles. Nous lui adressons aussi des familles mongoles, par exemple quand surgissent des problèmes scolaires ou de santé et qu'une discussion dans la langue maternelle s'avère indispensable. Nous espérons poursuivre cette collaboration très précieuse pour nous et nos usagers-ères.

AU BORD DE L'IMPLOSION

Plus de 250 dossiers suivis, 319 entretiens, plus de 300 courriers et presque 650 courriels envoyés aux autorités et tribunaux, quelque 120 heures supplémentaires effectuées… En 2016, la charge de travail de la consultation Permis de séjour – qui assure le suivi des procédures liées à l'obtention et au renouvellement de divers permis – a été encore plus importante qu'auparavant.

Parmi les dossiers suivis, plus de 90 % concernent des procédures de regroupement familial, de renouvellement d'autorisations de séjour, ainsi que de demandes de régularisation (permis pour cas de rigueur). La palme revient aux procédures de renouvellement, ce qui confirme un constat de l'année dernière : les personnes qui ont mandaté le CCSI par le passé sont satisfaites de la qualité du suivi et continuent à lui faire confiance. Par conséquent, et comme en 2015, la consultation a pu accepter moins de nouvelles demandes, et des personnes ont dû être orientées vers d'autres institutions compétentes.

DES PROCÉDURES DIVERSES

La consultation a également suivi un nombre croissant de dossiers relatifs à la procédure spécifique pour permettre le mariage de personnes dont l'une est sans statut légal. Ce constat témoigne de la complexité de la procédure que les personnes « sans-papiers » doivent mener à bien pour légaliser, à court terme, leur séjour en vue du mariage. En outre, la consultation a déployé ses efforts en faveur des ressortissant-e-s d'États tiers pouvant obtenir une autorisation d'établissement, notamment en prévision de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la nationalité, prévue pour 2018, qui exige d'être titulaire du permis C pour pouvoir déposer une demande de naturalisation.

À l'instar des deux dernières années, presque 40 % des procédures suivies par la consultation étaient régies par les dispositions de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). Celles-ci ont une fois encore nécessité de longues heures de travail afin d'assurer la défense des droits des personnes concernées. Les violations de l'ALCP et de la jurisprudence commises par les autorités, que ce soit au niveau cantonal ou fédéral, rallongent en effet les procédures de manière souvent insupportable pour les personnes que nous défendons (voir ci-contre).

L'ACTION COMMUNE CONTINUE

Le travail collectif au sein de trois entités – le Groupe de travail « Femmes migrantes et violences conjugales », le comité de l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE-romand) et la Plateforme des associations actives en droit des étrangers (PAADE) – a continué en 2016, avec quelques résultats positifs pour certains groupes de personnes.

Grâce aux réunions régulières que la PAADE a désormais avec la Direction de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM), nous avons par exemple pu clarifier les conditions à remplir et la liste des documents à fournir dans le cadre de la procédure spécifique pour permettre le mariage d'un couple dont l'un des membres est sans statut légal.

En collaboration avec le Groupe de travail « Femmes migrantes et violences conjugales », l'ODAE-romand a mis à jour et réédité son rapport « Femmes étrangères victimes de violences conjugales ». Le Groupe de travail prévoit désormais de continuer ses réflexions et interventions afin que les victimes ne risquent pas de perdre leur permis en raison d'une dépendance à l'aide sociale, et que la Suisse mette en œuvre sans réserve la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Quant à l'ODAE-romand, outre le travail d'observation quotidien, il prévoit de publier un rapport thématique sur l'application et les violations de l'ALCP et de la jurisprudence y relative. Suite dans le prochain rapport d'activité !

Eva Kiss

ARRÊT « ZHU ET CHEN » : LE COMBAT CONTINUE

On en parle depuis 2012, et on en parlera très probablement encore l'année prochaine : le droit d'un-e mineur-e ayant la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne (UE) de vivre en Suisse avec ses parents originaires d'un pays tiers n'est pas respecté. En effet, alors que la situation s'est améliorée au niveau cantonal en 2016, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), continue de refuser d'appliquer pour ces cas l'ALCP et la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (arrêt « Zhu et Chen ») – que le Tribunal fédéral a pourtant fait sienne il y a plusieurs années déjà – , en avançant des arguments souvent douteux. L'ALCP donne le droit aux ressortissant-e-s communautaires n'exerçant pas d'activité lucrative, y compris des mineur-e-s, de résider en Suisse s'ils ont des moyens financiers suffisants. L'arrêt « Zhu et Chen » précise que les parents des enfants ressortissants de l'UE ont le droit de résider en Suisse avec ces derniers, s'ils possèdent des ressources suffisantes et un logement convenable pour toute leur famille, dont tous les membres doivent en outre être couverts par une assurance-maladie convenable. Pourtant, le SEM refuse d'octroyer des autorisations de séjour sur la base de l'ALCP et de l'arrêt « Zhu et Chen », ce qui a pour résultat que plusieurs recours déposés par le CCSI sont pendants devant le Tribunal administratif fédéral (TAF) depuis des mois, voire des années. Ce sont des procédures très lourdes à suivre : la durée moyenne de ces procédures est de quatre ans et demi, alors que les deux plus anciennes ont été entamées il y a plus de six ans déjà ; et le nombre moyen de courriers rédigés – recours compris – est de 19, avec un record de 26 courriers pour une procédure en particulier !

La consultation Assurances sociales fournit aide et conseils aux personnes migrantes sur leurs droits en matière d'assurances et de prestations sociales lorsque survient une incapacité de gain en raison de problèmes de santé. Le cas échéant, elle les accompagne dans la défense de leurs droits envers ces mêmes assurances et prestations sociales.

QUELQUES CHIFFRES ET CONSTATS

Durant l'année 2016, la consultation a traité 85 dossiers de personnes atteintes dans leur santé pour des demandes en relation avec l'assurance-invalidité (AI). Grâce au travail des stagiaires (cf. post-it, ci-contre) ainsi qu'à l'engagement dès le mois d'octobre de Sandra Garlejo comme permanente à 20 % dans la consultation, nous avons pu suivre 20 dossiers supplémentaires qui ne sont pas en lien avec l'AI mais avec d'autres assurances et prestations sociales. Les personnes concernées sont en majorité de nationalité portugaise, espagnole ou kosovare. Ces dernières années cependant, les dossiers de personnes en provenance d'Amérique latine sont en augmentation. Il s'agit le plus souvent de personnes adultes en incapacité de travailler ou d'enfants et de jeunes personnes en situation de handicap.

ACCÈS LIMITÉ À LA SÉCURITÉ SOCIALE

La consultation est de plus en plus souvent confrontée aux situations de personnes dont l'accès aux assurances et prestations sociales est limité pour diverses raisons : les conditions du marché de l'emploi, les limites fixées par les législations à l'octroi des prestations des assurances sociales ou d'aides sociales aux migrant-e-s, ainsi que les pratiques administratives visant à restreindre l'accès aux prestations sociales.

En ce qui concerne le marché de l'emploi, la plupart de nos usagers-ères pâtissent de ce que certains nomment la « flexibilité de l'emploi », à savoir les contrats temporaires, sur appel, en sous-traitance, etc. Cette précarité de l'emploi limite leurs droits aux prestations de l'assurance-chômage et aux indemnités journalières des assurances perte de gain maladie, si elles ou ils n'ont pas cotisé suffisamment longtemps pour y avoir droit (dans le cadre de l'assurance-chômage) ou si leur contrat de travail temporaire a pris fin et qu'ils/elles se retrouvent en incapacité de travailler.

Par ailleurs, le mode de calcul du degré d'invalidité est particulièrement dommageable pour les travailleurs-euses précaires. En effet, comme il s'obtient en comparant les revenus obtenus avant la survenance de l'invalidité et ceux que la personne pourrait obtenir en tenant compte de son atteinte à la santé sur un marché du travail équilibré, le fait d'avoir bénéficié de revenus peu élevés réduit les possibilités d'obtenir un degré d'invalidité suffisant pour l'octroi d'une éventuelle rente. En ce qui concerne les ressortissant-e-s de l'Union européenne arrivé-e-s à Genève ces dix dernières années, nous sommes également confrontés à la problématique de la perte de la qualité de travailleur-euse salarié-e lorsque la personne se retrouve au chômage ou en incapacité de travailler en raison d'une maladie. De ce fait, même si la personne a finalement droit à une rente de l'assurance-invalidité, son permis ne sera plus renouvelé. Face à cette situation, des personnes se trouvent forcées de retrouver un travail, même si elles sont atteintes dans leur santé.

La situation des jeunes migrant-e-s handicapé-e-s arrivé-e-s en Suisse à l'adolescence est également très difficile. Comme leur invalidité est considérée être survenue avant leur entrée en Suisse, ils et elles n'ont pas droit à des rentes extraordinaires de l'assurance-invalidité car ils et elles ne remplissent pas les conditions d'assurance ou n'ont pas le nombre suffisant d'années de domiciliation en Suisse pour accéder à une rente. Cette absence de droit à la rente est doublement pénalisante car elle empêche également leur intégration dans des institutions adaptées ou dans des ateliers protégés. Les familles se retrouvent alors à devoir assumer seules leur prise en charge. Certaines étant dans l'impossibilité de le faire, notamment lorsque les deux parents travaillent, ces jeunes sont parfois livrés à eux-mêmes.

L'accès aux prestations complémentaires est également devenu plus ardu. Les contrôles sont de plus en plus stricts, ce qui induit une surcharge de travail et un traitement de plus en plus long des dossiers. Ces pratiques génèrent également une instabilité et une précarité financière à long terme pour les usagers-ères.

Catherine Lack

TRANSMISSION DES CONNAISSANCES

Confrontée à un nombre croissant de cas de femmes sans statut légal employées de maison arrivant à l'âge de la retraite, pour lesquelles des démarches complexes doivent être entreprises afin de leur obtenir des moyens de subsistance, la consultation avait besoin de renforts. Nous sommes ravis d'avoir pu compter dès le mois d'octobre 2015 et jusqu'en juin 2016 sur l'aide de Sandra Garlejo, qui a effectué un stage dans la consultation dans le cadre de sa reconnaissance de diplôme de Bachelor en travail social d'une université espagnole.

À partir du mois de septembre 2016, la consultation a également pu compter sur le soutien de Mehmet Aras, juriste, qui a rejoint le CCSI dans le cadre d'une mission PPE +.

Un accent particulier a donc été mis sur la formation et la transmission de connaissances dans le domaine complexe du droit des assurances et des prestations sociales en faveur des personnes migrantes, couplé à celui du droit des étrangers.

FRÉQUENTATION

Le CCSI a suivi 1 680 dossiers en 2016, dont 459 concernaient des nouvelles situations. Nous avons assuré près de 3 200 entretiens toutes consultations confondues, un chiffre en légère hausse (+6 %). Ces données quantitatives fournissent une indication sur l'évolution du volume de travail, mais ne le reflètent pas de manière absolue. En effet, selon la complexité de la situation et le type de démarches à entreprendre, un dossier peut représenter entre une et cinquante heures de travail par an. Si le nombre de dossiers suivis est en constante augmentation, celui des nouveaux dossiers fluctue davantage. Une diminution des nouvelles situations ne se répercute pas toujours sur le nombre de dossiers suivis – la durée du suivi joue également un grand rôle. Si les familles d'enfants sans statut légal ont toujours dû recourir à nos services durant plusieurs années (les démarches étant liées à la scolarité des enfants), la consultation Permis de séjour est de plus en plus confrontée à des situations qui s'enlisent devant les autorités ou les tribunaux et demandent un suivi de longue durée.

	NOUVEAUX DOSSIERS				DOSSIERS SUIVIS			
CONSULTATION	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
École et suivi social	243	203	220	**233**	771	827	938	**962**
Petite enfance, santé et genre	144	113	118	**117**	321	335	337	**360**
Assurances sociales	22	23	21	**25**	99	95	102	**106**
Permis de séjour	63	74	61	**84**	175	185	216	**252**
TOTAL	**472**	**413**	**420**	**459**	**1 366**	**1 442**	**1 593**	**1 680**

STATUT DE SÉJOUR

La proportion de titulaires de dossiers ne disposant pas de permis de séjour baisse régulièrement. Le pourcentage relativement élevé de dossiers ouverts pour des personnes possédant un permis de séjour ou en procédure (29.6 % des nouveaux dossiers en 2016) est en partie la conséquence des difficultés croissantes que nos usagers-ères rencontrent dans les procédures de renouvellement de permis ou de regroupement familial.

	NOUVEAUX DOSSIERS				DOSSIERS SUIVIS			
STATUT DE SÉJOUR	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
Disposant d'un permis	16.1 %	19.9 %	21.9 %	**20.3 %**	15.5%	15.9%	18.8%	**18.2%**
En attente d'un permis	6.6 %	6.0 %	4.5 %	**7.5 %**	5.4%	5.4%	5.4%	**6.0%**
Suisses	0.6 %	2.2 %	2.4 %	**1.8 %**	0.6%	0.9%	1.2%	**1.3%**
Sans autorisation de séjour	76.7 %	71.9 %	71.2%	**70.4 %**	78.5%	77.8%	74.6%	**74.5%**

PROVENANCE

La proportion de dossiers ouverts pour des ressortissant-e-s d'Amérique latine continue d'augmenter depuis 2014 et représente désormais plus de la moitié des nouvelles situations. La proportion de ressortissant-e-s de l'Union européenne (UE) est revenue à un quart, situation qui prévalait jusqu'en 2012.

Les pays d'origine les plus représentés parmi les nouvelles situations sont : le Brésil (95 dossiers, +28 % par rapport à 2015), l'Espagne (64, +10 %), la Bolivie (52, stable), la Colombie (32, +113 %) et les Philippines (22, +83 %). À noter que l'ouverture de dossiers pour des ressortissant-e-s du Honduras (17, +89 %) augmente fortement, alors que les arrivées de Mongolie (20, -28 %) et du Portugal sont en baisse (20, -44 %).

	NOUVEAUX DOSSIERS				DOSSIERS SUIVIS			
PROVENANCE	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
Amérique latine	48.1 %	39.7 %	44.6 %	**52.3 %**	55.2%	52.9%	52.8%	**55.5 %**
Union européenne (UE)	31.8 %	33.7 %	31.3 %	**26.5 %**	24.6%	25.8%	24.9%	**21.7 %**
Europe hors UE	6.8 %	6.1 %	7.7 %	**6.0%**	6.7%	6.5%	7.1%	**6.6%**
Autres pays	12.7 %	18.6 %	14.9 %	**13.7 %**	12.6%	13.8%	14.3%	**15.0%**
Suisse	0.6 %	1.9 %	1.5 %	**1.5 %**	0.9%	1.0%	0.9%	**1.2%**

On note par contre une plus grande stabilité dans la répartition par région d'origine des dossiers suivis. Cela est dû aux possibilités très différentes de régularisation dont disposent les personnes migrantes selon qu'elles possèdent un passeport de l'UE ou non. Ainsi, les citoyen-ne-s de l'UE sont arrivé-e-s nombreux-euses dès 2010, mais parviennent généralement à obtenir un permis pour eux et leurs enfants et, partant, à se passer du CCSI. Au contraire, les ressortissant-e-s de pays tiers, dont la situation statutaire change peu, font généralement appel au CCSI durant plusieurs années. Par exemple, malgré une baisse des nouvelles situations (-28 %), le nombre de dossiers suivis pour des ressortissant-e-s mongol-e-s augmente (71 contre 59 en 2015). Au contraire, le recul observé pour les Portugais-e-s (-44 %) se traduit immédiatement par une baisse des dossiers suivis la même année (101 en 2015, 83 en 2016), une partie des titulaires d'anciens dossiers ayant obtenu des titres de séjour.

Comme toutes les associations, le CCSI ne pourrait fonctionner sans un apport conséquent de la part des personnes bénévoles et militantes. De nombreuses personnes apportent régulièrement leur précieux soutien à l'équipe salariée et contribuent de manière essentielle aux activités de l'association. C'est notamment le cas des membres du secrétariat et du comité (voir Organisation, p. 20), dont nous tenons à saluer l'engagement : leur présence régulière, leur participation active et leur regard critique sont les piliers sur lesquels le CCSI s'appuie pour construire son action.

D'autres personnes militantes ont en outre appuyé le CCSI en participant à des tâches très diverses : travaux de traduction, relectures ou encore classement de documents. Plusieurs stagiaires et bénévoles ont également contribué au travail quotidien du CCSI, notamment en appui aux consultations École et suivi social, Assurances sociales, et Petite enfance, santé et genre. L'apport des bénévoles a été particulièrement précieux à la permanence d'accueil et primo-information, qui n'aurait simplement pas pu fonctionner sans leur engagement sans faille. Le CCSI tient à remercier ici chaleureusement Frédérique Bouchet, Olga Gutierrez, Martha Herrera, Pilar Princon Sola, Candida Russo, Christiane Tschopp, ainsi que toutes les autres personnes que nous aurions pu oublier.

PLUS DE 750 HEURES DE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉES

En 2016, le personnel salarié a fourni plus de 200 heures de travail non payées et non récupérées au CCSI. Ces heures supplémentaires découlent en partie de l'engagement militant des collaboratrices mais également d'une surcharge de travail chronique. À cela s'ajoutent les quelque 550 heures de travail effectuées par des bénévoles tout au long de l'année, ce qui porte le temps de travail non rémunéré à l'équivalent d'un poste de travail à 40 % pour 2016.

Puisque le montant des subventions et des fonds récoltés auprès de bailleurs privés ne parvient pas à suivre l'augmentation de la charge de travail, les ressources financières du CCSI ne lui permettent ni de compenser de manière adéquate le travail effectué par l'équipe salariée, ni de se passer du travail des bénévoles et stagiaires pour son fonctionnement quotidien.

UNE JOURNÉE DE RÉFLEXION

Face à cette réalité, mais aussi pour préparer le nécessaire renouvellement des forces militantes au sein de nos instances, nous avons organisé à l'automne une journée interne de réflexion autour des différentes modalités d'engagement bénévole au CCSI. Impliquant l'équipe salariée, le comité, mais aussi des stagiaires et bénévoles présentes et passées, la journée a été très riche et a permis de lancer plusieurs pistes intéressantes pour renforcer les liens entre le CCSI et les personnes qui s'y engagent.

DE PRÉCIEUX SOUTIENS EN NATURE !

Nous adressons également un merci gourmand à la boulangerie Wolfisberg, qui remet ses délicieux invendus au CCSI, permettant à nos usager-ères d'en profiter. Enfin, nos plus sincères remerciements vont à la Fondation la Joie de lire, qui nous a fait don d'une centaine de très beaux livres pour enfants : un cadeau de Noël très apprécié par les enfants qui fréquentent le CCSI !

En tant qu'acteur central dans le domaine de la défense des personnes migrantes à Genève, une part du travail du CCSI consiste à (in)former non seulement ses membres et ses usagers-ères, mais également ses partenaires et le public sur les enjeux liés aux migrations. Pour ce faire, le CCSI publie régulièrement divers documents en plus de ses périodiques habituels, participe à des événements à l'intention du grand public et se tient à disposition des médias pour répondre à leurs demandes. Il joue également un rôle important vis-à-vis du réseau, en relayant les informations, pétitions et événements de ses partenaires.

INFORMER LES MEMBRES ET LES USAGERS-ÈRES

Le *CCSI-Info* est le bulletin d'information destiné aux membres de l'association ainsi qu'aux partenaires du réseau. Il est paru six fois en 2016. On y trouve des sujets touchant l'actualité migratoire, des prises de position concernant les votations, ou encore des aperçus de notre travail sur le terrain. Le CCSI produit également *Horizon* à l'intention de ses usagers-ères, pour les informer des derniers développements dans la politique migratoire, mais aussi leur fournir conseils, adresses et ressources utiles. *Horizon* est traduit en espagnol, portugais et anglais, et paraît deux fois par année, aux moments de forte affluence dans nos locaux. Nous remercions ici Marie Houriet, qui s'est chargée de ces deux publications en début d'année, pendant l'absence pour congé maternité de la responsable.

À noter que le CCSI informe également les personnes qui le souhaitent des événements en lien avec la migration par le biais de courriels et en alimentant régulièrement son site internet.

MÉDIAS

Répondre aux demandes de journalistes, sur des questions de fond, des détails techniques, ou pour les mettre en contact avec des personnes migrantes prêtes à témoigner de leur situation fait partie du travail du CCSI. En 2016, du simple coup de fil à l'interview pour un article de fond en passant par la conférence de presse ou la participation à une émission de radio, le CCSI est intervenu plus d'une dizaine de fois auprès de différents médias.

Le CCSI a également participé en octobre 2016 à un après-midi de réflexion mis sur pied par l'association Vivre ensemble et son projet « Le Comptoir des Médias ». Précédés d'une table ronde, une série d'ateliers thématiques ont réuni journalistes et personnes actives dans la défense des migrant-e-s. Ensemble, nous avons cherché à travailler sur une terminologie adéquate et utilisable par toutes et tous. Les réflexions issues de cette journée ont alimenté une publication qui sera utile bien au-delà des rédactions : « Mémo[ts] à l'intention des journalistes pour parler d'asile et de migrations ». (disponible en téléchargement sur le site de Vivre ensemble : www.asile.ch).

Le CCSI est fortement impliqué dans le réseau associatif genevois. Cet engagement est porté tant par la responsable des relations extérieures que par les autres permanentes, ou par des membres du comité. Ci-après, un aperçu non exhaustif de ces activités diverses, qui s'ajoutent à celles présentées dans les pages dédiées aux consultations.

DISPOSITIF CANTONAL D'INTÉGRATION

Le CCSI est l'une des plus importantes organisations actives auprès des populations migrantes à Genève. De ce fait, il entretient un partenariat très étroit avec le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE), non seulement par le biais du contrat de prestations qui le lie à l'État, mais aussi en participant activement à la mise en œuvre du Programme d'intégration cantonal (PIC) sur le terrain. Ainsi, le CCSI est membre du Groupe de suivi PIC, une délégation de cinq associations actives dans le domaine de l'intégration qui rencontre régulièrement le Délégué à l'intégration pour discuter des différents volets du dispositif cantonal en matière d'intégration et faire office de relais entre le BIE et les associations de terrain. Il a également été appelé à participer au groupe de pilotage du Réseau d'accueil genevois (RAG). Impulsé par le BIE, le RAG réunit les acteurs du réseau s'adressant aux personnes nouvellement arrivées à Genève afin de coordonner leurs actions en matière d'accueil et de primo-information.

MOUVEMENT ASSOCIATIF

Le CCSI est membre du CAPAS (Collectif d'associations pour l'action sociale) depuis sa création, et a rejoint le comité en juin 2016. Grâce aux échanges que le CAPAS favorise entre les acteurs du mouvement associatif genevois, nous sommes mieux armés pour défendre la spécificité du travail associatif, et pour renforcer nos relations avec l'État dans le sens d'un véritable partenariat. Cette année au sein du CAPAS, le CCSI s'est notamment fortement investi sur la question du report de charges (voir l'encart à ce sujet).

CAMPAGNES POLITIQUES

En prenant part à la campagne unitaire menée sous l'égide de la Coordination contre l'exclusion et la xénophobie Stopexclusion, le CCSI a combattu l'initiative «Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en oeuvre)». Il est également membre de la campagne nationale « Facteur de protection D », qui a pour but de promouvoir les droits humains et de montrer en quoi ils nous protègent toutes et tous.

PERSONNES SANS STATUT LÉGAL

Une part importante des usagers-ères du CCSI est sans statut légal. Face aux réalités complexes qui sont les leurs, nous menons un intense travail en réseau pour défendre au mieux les droits de ces personnes parmi les plus précaires et vulnérables que compte le canton. Le CCSI est par exemple membre du bureau et du comité du Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève, mais aussi de la Plateforme nationale pour les sans-papiers, ainsi que de plusieurs groupes de travail sur des thèmes tels que la santé, le travail dans l'économie domestique, ou encore l'accès à la justice (voir également la page 7).

RENCONTRES AVEC LE RÉSEAU

En 2016, afin d'entretenir les liens avec ses partenaires au sein du monde associatif ou institutionnel – essentiels au bon fonctionnement du réseau genevois – le CCSI a notamment rencontré la responsable du projet Petits : pas, un groupe de conseillers-ères sociaux-ales dans les écoles, et le service social de la maternité des Hôpitaux universitaires genevois.

L'expertise du CCSI, acquise sur le terrain et dans les consultations au fil des années, est aujourd'hui largement reconnue et recherchée par les spécialistes, les membres du réseau, les médias, les partenaires politiques et le grand public. Le nombre et la diversité des sollicitations venant de l'extérieur reflètent la crédibilité du CCSI auprès du réseau social genevois, qu'il soit associatif ou institutionnel.

LE CCSI DANS LES ÉCOLES

Nous sommes ainsi fréquemment contactés par des élèves ou étudiant-e-s, allant de l'école obligatoire à la recherche post-doctorale, et répondons très volontiers à leurs demandes. Alors que nous intervenions déjà souvent en milieu scolaire, en 2016, le CCSI a été sollicité pour intégrer l'association Migr'asile, qui regroupe différentes associations actives dans le domaine du droit d'asile et des étrangers appelées à intervenir dans des classes sur le thème de la migration. Cette structure permet de mieux répartir les interventions en fonction des disponibilités et des compétences de chacun-e.

ENSEIGNEMENT ET CONTRIBUTION À LA RECHERCHE

Plusieurs permanentes du CCSI ont en outre donné des enseignements dans les différents lieux de formation du canton (Université, Hautes écoles et formation professionnelle). Nous avons également contribué à plusieurs recherches sur des thématiques touchant à notre travail, comme les parcours des personnes sans statut légal régularisées, le non-recours à l'aide sociale, ou encore la question de l'accès aux soins.

EXPERTISE THÉMATIQUE

En raison de sa longue expérience, le CCSI est aussi sollicité par divers partenaires pour sa connaissance fine de réalités de terrain d'hier et d'aujourd'hui. En 2016, nous avons par exemple été invités par le think-tank politique Foraus pour une discussion cherchant à faire émerger de nouvelles idées dans le domaine des politiques migratoires. Nous avons également été sollicités par la Ville de Genève pour imaginer des pistes de mise en œuvre d'un projet visant à rendre hommage aux saisonniers. En tant qu'acteur à la fois important autour de cette problématique dans les années 1970-80 et central aujourd'hui sur les questions liées aux migrations, les contributions du CCSI au projet ont bénéficié de ce double point de vue aussi bien historique qu'actuel.

FORMATIONS REÇUES

Le CCSI favorise autant que possible la formation continue de l'équipe salariée. Ainsi en 2016, une permanente a notamment suivi un cycle de conférences en droit des étrangers mis sur pied par les Universités de Neuchâtel et Lausanne. Grâce à la générosité de la Ville de Genève, deux permanentes ont également suivi une formation en communication et marketing ainsi qu'en recherche de fonds. Spécialement destinées aux associations subventionnées, ces formations nous ont été particulièrement utiles pour notre travail quotidien.

COLLABORATRICES SALARIÉES

Permanence Accueil et primo-information
Sandra Garlejo
Catherine Rossi
Teresa Lourenço

Consultation Petite enfance, santé et genre
Laetitia Carreras

Consultation École et suivi social
Christine Pittet
Amanda Schroeder
Teresa Lourenço
Ad interim : Chiara Mari

Consultation Assurances sociales
Sandra Garlejo
Catherine Lack

Consultation Permis de séjour
Eva Kiss

Coordination
Laure Faessler

Communication et relations extérieures
Marianne Halle
Ad interim : Marie Houriet

Entretien des locaux
Neibere Fazliji Zuka

STAGIAIRES

Consultations École et suivi social + Petite enfance, santé et genre
Chiara Mari (janvier à mars)
Claudia Pereira (novembre à décembre)

Permanence Accueil et primo-information
Sandra Garlejo (janvier à juin)
Eugénie Jabakji (octobre à décembre)

Consultation Assurances sociales
Sandra Garlejo (janvier à juin)
Mehmet Aras (septembre à décembre)

ORGANES DE L'ASSOCIATION

Comité (dès l'AG de mars 2016)
Viviane Gonik, *Co-présidente*
Sophie de Weck Haddad, *Co-présidente*
Anna Baldacci
Anne-Marie Barone
Mariana Duarte Mützenberg
Rosita Fibbi
Emilie Flamand Lew
Yamama Naciri
Aurélie Perrin, *Trésorière*
Catherine Lack, *Représentante du personnel* (suppléante : Eva Kiss)

Secrétariat (dès le Comité d'avril 2016)
Viviane Gonik, *Co-présidente*
Sophie de Weck Haddad, *Co-présidente*
Laure Faessler
Marianne Halle

Le Centre de Contact Suisses-Immigrés remercie chaleureusement les personnes et institutions qui soutiennent financièrement ses activités. Notre sincère reconnaissance va à l'ensemble des collectivités publiques et privées qui appuient financièrement le CCSI, et sans lesquelles il aurait été impossible de mener à bien les tâches mentionnées dans ce rapport.

PROJETS

École et suivi social
La Fondation sesam et la Fondation Gandur pour la jeunesse qui ont soutenu pendant trois ans notre consultation École et suivi social en y finançant un poste de travail à 50 %.

Investissements
La Loterie Romande et une autre fondation genevoise qui ont soutenu les investissements nécessaires au développement de notre base de données et de notre site internet.

Accueil et primo-information
Le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) qui a soutenu dans le cadre du Programme d'intégration cantonal (PIC) un projet pilote de développement de nos activités en matière d'accueil et de primo-information.

FONCTIONNEMENT

- Le Département de la sécurité et de l'économie de l'État de Genève (subvention) ;
- Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève (subvention) ;
- L'Office fédéral des assurances sociales (subvention) ;
- Les communes d'Aire-la-Ville, Bardonnex, Carouge, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Confignon, Dardagny, Lancy, Grand-Saconnex, Meinier, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge et Versoix (subventions).

Le CCSI remercie pour leur soutien Monsieur Nicolas Roguet, Délégué à l'intégration du Canton de Genève, et Madame Vanessa Dahan, responsable de l'Unité vie associative de la Ville de Genève, ainsi que l'ensemble de leurs équipes respectives.

Que soient également remerciés nos membres, privés ou institutionnels, les usagers-ères ainsi que tou-te-s les ami-e-s du CCSI qui, par leur contribution financière, permettent au CCSI de conserver une certaine indépendance et, partant, son engagement militant.

fondation sesam · Fondation Gandur pour la jeunesse · Loterie Romande · Avec le soutien de la Ville de Genève · PIC · République et Canton de Genève

L'exercice 2016 du CCSI clôt sur un déficit de Fr. 1 089.-. Malgré la coupe linéaire de 1 % opérée dans la subvention cantonale, un remplacement imprévu et un engagement en fin d'année, le résultat est nettement meilleur que la perte de plus de Fr. 13 000.- que nous avions budgétée. Ces bons résultats sont le fruit d'une gestion serrée de nos budgets et d'une part importante de travail non rémunéré, mais également de nos efforts en matière de recherche de fonds. En effet, nous avons récolté plus de Fr. 94 000.- de dons auprès de donateurs institutionnels, privés ou publics pour le financement de projets (les détails figurent dans les tableaux des fonds affectés) :

- un demi-poste de la consultation École et suivi social est financé depuis 2014 grâce au soutien des Fondations sesam et Gandur pour la jeunesse ;
- le BIE a soutenu le développement de notre permanence Accueil et primo-information dès octobre 2016, en permettant notamment le financement d'un poste à 60 % ;
- la Loterie Romande et une autre fondation souhaitant rester anonyme ont financé le développement de notre base de données et de notre site internet.

Les appels aux dons auprès de nos membres et sympathisants, mieux ciblés, ont également très bien fonctionné avec un quasi-doublement de la somme récoltée par rapport à 2015. Nous avons provisionné 75 % des bénéfices réalisés en 2014 et 2015 en vue d'une restitution à l'État de Genève fin 2017, à l'issue de notre contrat de prestations quadriennal. Nous pouvons compenser ces bénéfices en 2016 et 2017, ce qui est particulièrement bienvenu. En effet, en 2017, nous ferons face à la charge de travail supplémentaire très conséquente que constituera l'opération Papyrus.

La société Bonnefous Audit SA, agréée en qualité d'expert-réviseur au sens de la Loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs, a révisé les comptes selon les normes d'audit suisses établies par la Chambre fiduciaire.

ACTIF	2016	2015
Liquidités	216 830	235 666
Actifs transitoires	55 826	35 203
Actif circulant	**272 656**	**270 870**
Matériel et informatique	**17 695**	**8 223**
TOTAL DE L'ACTIF	**290 351**	**279 093**
PASSIF		
Canton de Genève	36 769	40 035
Passifs transitoires	49 709	42 312
Total capitaux étrangers	**86 478**	**82 347**
Fonds affectés	**34 135**	**24 319**
Fonds attribués générés	111 400	110 000
Réserves provenant de bénéfices cumulés	59 428	55 490
Bénéfice/Perte de l'exercice	-1 089	6 938
Capital de l'association	**169 739**	**172 428**
TOTAL DU PASSIF	**290 351**	**279 093**

CHARGES	2016	2015
Frais de personnel	640 927	592 208
Charges de locaux	77 663	78 416
Charges administratives	59 480	45 266
Charges liées aux activités	9 390	10 606
Amortissements	4 706	8 164
TOTAL DES CHARGES	**792 166**	**734 658**
PRODUITS		
Canton de Genève	373 507	377 280
Ville de Genève	183 400	181 400
OFAS	77 000	77 000
Communes	25 750	25 250
Projet Accueil et primo-information (PIC)	20 000	-
Recherche de fonds	74 178	31 623
Dons et cotisations membres	29 274	20 390
Contributions usager-ères	6 860	8 975
Autres produits (dépens, cours, etc.)	15 937	15 868
TOTAL DES PRODUITS	**805 906**	**737 786**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**13 740**	**3 128**
Résultat financier	**-278**	**-476**
Charges et produits sur exercices antérieurs	**-8 000**	**15 815**
Résultat des fonds affectés	**-9 816**	**9 284**
Résultat avant répartition avec Canton	**-4 354**	**27 751**
Part subvention provisionnée	**3 266**	**-20 813**
BÉNÉFICE (+) / PERTE (-) DE L'EXERCICE	**-1 089**	**6 938**

FONDS AFFECTÉS	2016	2015
Fonds École et suivi social		
Fonds affectés initiaux	14 709	14 709
Don Fondation Gandur pour la Jeunesse	25 452	-
Don Fondation sesam	12 726	25 452
Utilisation du fonds (salaires)	-52 887	-25 452
Solde	**-**	**14 709**
Fonds Accueil et primo-information		
Fonds affectés initiaux	-	-
Don BIE (PIC)	20 000	-
Utilisation du fonds	-17 947	-
Solde	**2 053**	**-**
Fonds Matériel et informatique		
Fonds affectés initiaux	5 173	5 173
Transfert au fonds Investissements	-5 173	-
Solde	**-**	**5 173**
Fonds Matériel sesam		
Fonds affectés initiaux	4 437	5 547
Transfert au fonds Investissements	-4 437	-
Solde	**-**	**4 437**
Fonds Investissements		
Transfert des anciens fonds	9 610	-
Don Loterie Romande	16 000	-
Don autre fondation	20 000	-
Affectation au fonds différé	-22 401	-
Utilisation du fonds (salaires)	-8 822	-
Solde	**14 387**	**-**
Fonds différé d'investissements		
Fonds affectés initiaux	-	-
Affectation	22 401	-
Amortissements	-4 706	-
Solde	**14 695**	**-**
SOLDE DES FONDS AFFECTÉS	**34 135**	**24 319**

CERCLE DES AMI-E-S DU CCSI

Créé en 2014, le Cercle des ami-e-s du CCSI est composé de personnalités romandes issues d'horizons différents qui défendent toutes à leur manière des valeurs qui nous sont chères dans le cadre de leurs activités. En rejoignant le Cercle des ami-e-s, elles ont accepté de manifester ouvertement leur soutien au CCSI et à ses activités, et de mettre ainsi leur renommée au service de la cause des personnes migrantes que nous défendons au quotidien. Nous leur en sommes très reconnaissants et les remercions pour leur engagement. À ce jour, le Cercle des ami-e-s du CCSI est composé de :

- Mme Lorenza Bettoli Musy, sage-femme et conseillère en santé sexuelle ;
- M. Alain Bolle, directeur du CSP ;
- M. Patrick Chapatte, dessinateur de presse ;
- Mme Ruth Dreifuss, ancienne présidente de la Confédération ;
- Mme Denise Efionay-Mäder, directrice adjointe du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population de l'Université de Neuchâtel ;
- M. Dominique Froidevaux, directeur de CARITAS ;
- M. André Langaney, généticien, professeur honoraire de l'Université de Genève ;
- Me Jean-Bernard Waeber, avocat.

NOUS SOUTENIR

Le CCSI est une association qui dépend de subventions publiques, mais aussi du soutien de personnes individuelles pour son fonctionnement. Si vous souhaitez vous aussi nous soutenir, vous pouvez :

- **devenir membre** en versant une cotisation individuelle de Fr. 60.- par année (Fr. 150.- pour les membres collectifs) ;
- **faire un don** (CCP 12-21188-7) : quel qu'en soit le montant, nous en ferons bon usage.

D'avance un très grand merci !

CCSI

Centre de Contact Suisses - Immigrés
Route des Acacias 25 - 1227 Les Acacias
admin@ccsi.ch - www.ccsi.ch
022/304.48.60
CCP 12-21188-7